

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 AOUT 2022

L'an *deux mil vingt-deux*, le vingt-cinq août à **vingt heures**,  
Le Conseil municipal de la Commune de **Saint-Rémy** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Madame MAILLARD Élisabeth, Maire**.

Date de convocation du Conseil municipal : **le 12 août 2022**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. PELTIER Jacky, Mme MONGET Élisabeth, M. BAILLET Éric, M. GUILLOTEAU Régis, Mme CANOINE Justine, Mme GIROIRE Anita, Mme MASSÉ Jackie, Mme MAUDUIT Sylvie, M. RENOUX Stéphane, Mme ROBERT Laurence, M. VIVIER Luc.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. VERDON Laurent, Mme SAVIEUX Danielle, M. SOULET Aurélien.

**POUVOIRS** : M. VERDON Laurent donne pouvoir à Mme MAILLARD Élisabeth, Mme SAVIEUX Danielle donne pouvoir à M. VIVIER Luc, M. SOULET Aurélien donne pouvoir à Mme CANOINE Justine.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Jackie MASSÉ

==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*

Madame le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations concernant le procès-verbal de la réunion du 30 juin 2022. Aucune remarque n'est formulée. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents. Madame le Maire et le secrétaire de séance approuve et vise le procès-verbal.

==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*

L'ordre du Jour est le suivant :

**📁 Délibérations :**

1. Prix de vente au m2 du futur lotissement « Clos de l'Épinaie »
2. Alimentation électrique Lotissement « Clos de l'Épinaie »
3. Formulaire d'engagement et de suivi du raccordement
4. Transfert de compétence infrastructures de charges suite à la Conférence des Maires
5. Forfait journée pour les animateurs en Contrat Engagement Éducatif à 61,56 €
6. Matériel et prestation médiathèque (dans le cadre de la convention avec l'Agglomération du Niortais)
7. Charte pour un développement concerté et maîtrisé des énergies renouvelables en Deux-Sèvres
8. Rapports annuels de l'assainissement collectif et non collectif année 2021

**📁 Comptes rendus :**

- Ressources Humaines

**📁 Dates à fixer :**

Repas élus

Réunion d'adjoints : - lundi 05 septembre à 18h30

- mardi 13 septembre à 18h30

**📁 Questions diverses :**

## DÉLIBÉRATIONS

### PRIX DE VENTE DU M2 DU FUTUR LOTISSEMENT « CLOS DE L'ÉPINERAIE »

Madame le Maire propose de délibérer pour fixer le prix de vente au m2 du futur lotissement du « Clos de l'Épineraie ».

Monsieur Jacky PELTIER, 1<sup>er</sup> Adjoint, présente les deux propositions travaillées lors de la réunion d'adjoints. Les propositions de prix du m2, pour une surface à la vente de 6 584 m2 sont énoncées ci-après : 90,00 € le m2 TTC et 96,00 € le m2 TTC.

Après avoir débattu, les membres du Conseil municipal propose un autre tarif, à savoir 100,00 € le m2 TTC.

Madame le Maire propose de retenir 100,00 € le m2 TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, 12 pour et 3 abstentions le prix de 100,00 € le m2 TTC pour le futur lotissement du « Clos de l'Épineraie ». Les demandes seront écrites et les lots seront attribués par ordre d'arrivée. Un récépissé sera remis à chaque demande.**

### ALIMENTATION ÉLECTRIQUE LOTISSEMENT « CLOS DE L'ÉPINERAIE »

Madame le Maire propose à l'assemblée de délibérer pour le devis pour l'alimentation électrique du futur lotissement « Clos de l'Épineraie ». Le devis de GÉRÉDIS s'élève à 15 226,75 € TTC pour la part restant à régler par la commune. Une convention pour l'alimentation électrique d'un lotissement à usage d'habitations est établie entre la commune et Gérédis pour les modalités de travaux et les dispositions financières. Le montant global des travaux H.T. s'élève à 63 883,89 € répartis comme suit :

- Pour la Partie EQUIPEMENT PUBLIC : 42 735,64 € HT
- Pour la Partie EQUIPEMENT PROPRE : 21 148,26 € HT
- La part à la charge du SIEDS est de 25 641,38 € HT
- La part à la charge de GEREDIS Deux-Sèvres est de 25 553,55 € HT
- La parte à la charge de l'Aménageur (la commune) est de 12 688,96 € HT

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, le devis de GÉRÉDIS pour un montant de 15 226,75 € TTC et autorise, à l'unanimité, madame le Maire à viser la convention d'alimentation électrique.**

### FORMULAIRE D'ENGAGEMENT ET DE SUIVI

Madame le Maire propose de délibérer pour valider la participation de la commune pour le raccordement à l'électricité suite au dépôt d'un permis d'aménager pour le lotissement « Le Clos de l'Épineraie ».

La Contribution Syndicale de la commune s'élève à 7 692,41 € HT soit TTC 9 230,89 TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité le versement de la contribution syndicale pour un montant TTC de 9 230,89 €.**

### TRANSFERT COMPÉTENCES INFRASTRUCTURES DE CHARGES SUITE À LA CONFÉRENCE DES MAIRES DU 23 MAI 2022

Vu l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais et insérant la compétence création, entretien, exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou

hybrides rechargeables ou de navire à quai ainsi que des points de ravitaillement en gaz ou hydrogène pour véhicules ou navires.

Pour permettre à la CAN d'exercer effectivement la compétence sus visée, et conformément à l'article L.1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit le transfert d'une compétence, entraîne de plein droit, la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.

La CAN conformément à l'article L1321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, se substitue à la commune dans ses droits et obligations découlant des contrats portant notamment sur des emprunts affectés, et des marchés qu'elles ont pu conclure pour l'aménagement, l'entretien et la conservation des biens remis ainsi que pour le fonctionnement des services.

Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi entre la commune et la Communauté d'Agglomération du Niortais et sera enregistrée comptablement par opération d'ordre non budgétaire sur l'exercice 2022. Il est précisé que le foncier n'est pas transféré.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver la mise à disposition des biens mentionnés ci-dessus auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais ;
- Autoriser Madame le Maire à signer le PV de mise à disposition et tous documents afférents.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la mise à disposition des biens mentionnés ci-dessus auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais ;**
- **Autorise Madame le Maire à signer le PV de mise à disposition et tous documents afférents.**

### **FORFAIT JOURNÉE POUR LES ANIMATEURS EN CONTRAT D'ENGAGEMENT ÉDUCATIF À 61,56 €**

Madame le Maire propose à l'assemblée de délibérer pour valider le nouveau prix du forfait journée pour les animateurs, à savoir : 61,56 €.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, le nouveau tarif du forfait journée pour les animateurs, à savoir : 61,56 €. Ce tarif est appliqué avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 2022.**

### **MATÉRIEL ET PRESTATION MÉDIATHÈQUE (DANS LE CADRE DE LA CONVENTION AVEC L'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS)**

Madame le Maire demande à l'assemblée de valider le devis de BIBLIOTHECA FRANCE à Nanterre pour la fourniture et l'installation d'une Platine Workstation USB RFID 210 pour un montant TTC de 610,80 €. La médiathèque de Saint-Rémy fera partie du réseau des bibliothèques de l'Agglo et de la Lecture publique dans le cadre d'une convention de partenariat à destination des usagers de la Médiathèque « Les Mots Passants ». L'agent de la collectivité sera chargé chaque semaine de récupérer les ouvrages.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité, la fourniture et l'installation d'une Platine Workstation USB RFID 210 pour un montant TTC de 610,80 €.**

### **CHARTRE POUR UN DÉVELOPPEMENT CONCERTÉ ET MAÎTRISÉ DES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN DEUX-SÈVRES**

Madame le Maire propose à l'assemblée de délibérer pour valider la charte pour un développement concerté et maîtrisé des énergies renouvelables en Deux-Sèvres.

Le collectif a proposé de mettre à disposition des Collectivités et des EPCI une charte engageant à la fois la commune d'implantation d'un projet EnR nécessitant une étude d'impact, l'EPCI et le développeur du projet.

L'objectif est que les souhaits de la Collectivité, de l'intercommunalité et de la population soient pris en compte et que toutes les informations et outils soient communiqués aux élus pour qu'ils puissent accompagner le projet depuis sa conception jusqu'au terme de son exploitation.

Cette charte constituera une base de travail amendable avec les développeurs qui solliciteraient la collectivité. Le Conseil départemental, l'Association des Maires et le SIEDS ont constitué un comité de suivi qui accompagne la collectivité dans cette démarche.

Madame le Maire demande à l'assemblée d'approuver la charte dans le cadre d'un projet EnR à venir. Dans le cadre d'un projet futur, la charte serait complétée.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à l'unanimité, la charte pour un développement concerté et maîtrisé des énergies renouvelables en Deux-Sèvres.**

**La charte est annexée à la délibération.**

### **RAPPORTS ANNUELS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF DE L'ANNÉE 2021**

Madame le Maire présente à l'assemblée les rapports annuels de l'assainissement collectif et non collectif de l'année 2021.

Quelques données extraites pour la commune de Saint-Rémy : 427 abonnés desservis.

- En 2002, longueur de réseau EU (Eaux usées) 2,5 km ;
- En 2021, longueur de réseau EU (Eaux usées) 13,9 km.

Le Conseil municipal **prend note des rapports présentés.**

### **COMPTE RENDU:**

- **Ressources Humaines du 04 juillet 2022** : La commission s'est réunie pour les points suivants : Les horaires de l'accueil Mairie/Poste, le non renouvellement d'un Contrat Aidé. Le recrutement d'un animateur en PEC (Parcours Emploi Compétences). Le ménage des bâtiments communaux (Mairie, Maison de la Plaine et Salle Polyvalente) pourrait être externalisé.

### **DATES :**

- **Repas élus :**
  - o Vendredi 16 septembre 2022 – Salle Brouard – Maison de la Plaine

- **Réunions d'Adjointes :**
  - Lundi 05 septembre 2022 à 18h30 à la Mairie
  - Mardi 13 septembre 2022 à 18h30 à la Mairie
- **Réunion Calendrier des fêtes et Téléthon :**
  - Mardi 27 septembre 2022 à 20 h 30 à la Maison de la Plaine

### **QUESTIONS DIVERSES**

- **CME (Conseil Municipal des Enfants) :** Prochaine réunion le 14 septembre 2022 de 17 h 30 à 18 h 30 (avec l'APE à 18 h 00) à la Mairie.
- **Élections :** Vendredi 14 octobre de 17 h 45 à 18 h 30 à la Mairie
- **Présentation du Projet Kiné :** Prochain Conseil municipal du 22 septembre
- **Symbiose :** Fabrication bière artisanale à Saint-Rémy.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22h35.